



Le 24 septembre 2008

Madame Anne Lacoursière
Conseillère en communication
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet de réaménagement de la route 132 à Chandler

Madame,

En réponse aux demandes présentées lors de la première partie des audiences publiques concernant le projet susmentionné, nous vous transmettons, par courrier électronique, l'entente avec les municipalités de Pabos Mills et Newport. Cette dernière, signée le 7 décembre 2000, vise à effectuer la préparation des plans et des devis pour la reconstruction de la route 132. La version papier, en six copies, vous est transmise aujourd'hui même par courrier exprès.

Comme vous l'avez demandé, les quatre copies de la carte présentant l'ensemble du projet vous sont aussi transmises par exprès.

Quant à la demande de connaître les différents niveaux de services de notre réseau routier entre Carleton et Grande-Rivière, nous procédons actuellement à la compilation des données, et serons en mesure de vous transmettre le tout d'ici vendredi le 26 septembre 2008.

Vous trouverez ci-joint les réponses aux questions soulevées par la Commission durant les séances des 16 et 17 septembre 2008.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le chef du Service des inventaires
et du Plan,

VICTOR BÉRUBÉ, ing.

VB/JB/mcp

p. j.

Question : Y-a-t'il d'autres relevés sonores qui ont été pris dans le cadre de la préparation de cette étude d'impact sur l'environnement qui ne sont pas présentés dans le rapport?

Réponse :

Non. Nous avons reçu la confirmation du responsable de cette étude sonore, M. Charles Morin, ing., à l'effet qu'à sa connaissance pendant la réalisation de son mandat, aucun relevé sonore, autres que ceux présentés dans l'étude d'impact, n'a été effectué.

Question : Où en est rendu le ministère des Transports dans la révision de sa Politique sur le bruit?

Réponse :

Après vérification auprès de la Direction générale des infrastructures et des technologies – Direction de la recherche et de l'environnement – Service de l'environnement et des études d'intégration au milieu, celle-ci prévoit déposer la révision sur la Politique sur le bruit au cours de l'année 2009. La validation des informations avec les spécialistes à l'interne doit être préalablement obtenue. Aussi, la consultation auprès des différents ministères et organismes sur les modifications à apporter au document doit être faite avant le dépôt final.